

apostoliques de ce chrétien d'un autre âge, et Privas qui, depuis soixante ans, n'avait pas permis à un prêtre de Rome de franchir son enceinte, Privas lui ouvrit spontanément ses portes.

Il s'y établit, protégé comme d'un bouclier par le respect et l'estime qui s'attachaient à son nom; et l'on vit bientôt, ce que l'on a peine à croire, le Très-Saint Sacrement promené dans les rues de la ville huguenote le jour de la Fête-Dieu, avec tout l'appareil du culte catholique.

Quand l'abbé vint à Privas, il y avait à peine quarante catholiques; on en comptait plus de trois cents à son départ.

Il évangélisa ensuite successivement quinze autres paroisses protestantes.

Tant de zèle apostolique, une prédication couronnée de bénédictions si extraordinaires, finirent par attirer l'attention des catholiques et de tout le clergé de France.

Depuis plusieurs années, les associés de l'Ile de Montréal, pressés par de Maisonneuve, avaient conçu le projet de faire ériger, un siège épiscopal au Canada. Pour que l'évêque ne fût pas à charge à la colonie, la Compagnie avait commencé par doter très libéralement le nouvel évêché; puis elle avait choisi, pour l'occuper, l'un de ses membres les plus méritants, Thomas Legault. Toutes les formalités étaient remplies, les RR. PP. Jésuites avaient agréé le choix de la Compagnie, le cardinal de Mazarin, alors premier ministre, avait même nommé le nouveau titulaire, quand la mort surprit celui-ci au milieu de sa retraite préparatoire (1645).

Les négociations n'en étaient pas restées là. L'année suivante (1646), l'assemblée générale du clergé de France avait repris le projet de l'érection d'un siège épiscopal au Canada. Mais malgré l'assentiment de la reine et la bonne volonté du cardinal-ministre, qui avait même promis, de ses propres deniers, une dotation considérable, le projet n'avait pas eu de suite, ayant été écarté, à ce que dit l'abbé Faillon, par l'opposition des RR. PP. Jésuites.

Pendant une dizaine d'années, il ne fut plus question, à la cour, de la nomination d'un évêque pour le Canada. Cependant les associés de Villemarie n'avaient pas abandonné leur projet. De plus en plus convaincus de la nécessité qu'il y avait pour la colonie de posséder un évêque résident, ils revinrent avec leur proposition, en 1656, devant l'assemblée générale du clergé, et proposèrent l'abbé de Queylus. Ce fut Mgr Godeau, évêque de Vence, qui se chargea, cette fois encore, d'exprimer les vœux de la Compagnie. L'auguste assemblée approuva de nouveau la proposition d'ériger un évêché au Canada, ratifia à l'unanimité le choix qui